



DÉCLARATION DE MONROVIA 2022



Déclaration de la Conférence de Monrovia

Nous, les participants à la Conférence virtuelle de l'AFROPAC des 17 et 18 mai 2022, organisée par la République du Libéria, déclarons ce qui suit :

- Deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, **l'Afrique se trouve dans une situation critique** caractérisée par une perte de croissance, une élévation des niveaux de pauvreté et des défis systémiques en matière de santé et d'éducation.
- Alors que la reprise commence à peine à gagner du terrain, de nouveaux défis sont apparus, amplifiés par la guerre en Ukraine : la hausse rapide des prix des denrées alimentaires, du pétrole, des engrais, etc., les perturbations mondiales des marchés et des chaînes d'approvisionnement, et la hausse des taux d'intérêt.
- Dans ce contexte, les finances publiques sont sous pression et doivent également être redressées – et dans le même temps, les dépenses publiques sont cruciales pour la reprise économique. La politique budgétaire est devenue un exercice d'équilibre extrêmement difficile entre l'assainissement budgétaire et les besoins sociaux et de développement..

Objectifs et exigences

1. **Pour faire face aux défis à venir**, les responsables de la politique budgétaire en Afrique doivent s'assurer que:
 - les fonds publics sont **utilisés de manière efficace**, judicieuse et conforme aux priorités politiques ;
 - les **ressources** nationales sont **mobilisées** plus efficacement pour générer des revenus croissants, sans surcharger les entreprises et les citoyens ;
 - **l'évasion fiscale et l'évitement fiscal** sont combattus efficacement, en mettant l'accent sur l'arrêt des **flux financiers illicites** en provenance d'Afrique ;
 - l'évolution de la **dette publique** fait l'objet d'un suivi attentif afin d'en assurer la **viabilité**, notamment par une **gestion rigoureuse des risques** tels que l'augmentation des taux d'intérêt ou la détérioration des taux de change.



AFRICAN ORGANIZATION OF PUBLIC ACCOUNTS COMMITTEES (AFROPAC)

With Accountability, Transparency and Value for Money We Can Build Our Continent

2. Pour répondre à ces exigences, il est essentiel de maximiser **la transparence**. Les pays africains ont besoin:

- de budgets complets, bien structurés **et accessibles** ;
- **de lois fiscales claires**, équitables et cohérentes, qui sont appliquées sans ambiguïté et dans leur intégralité ;
- de clarté sur les **exonérations fiscales**, leur justification et leurs conséquences ;
- **de rapports** complets et précis **sur la dette publique**, y compris des informations sur les créanciers et les conditions.

Demandes et engagements

S'adressant aux **gouvernements africains**, les participants attendent d'eux qu'ils:

- redoublent d'efforts pour maximiser l'efficacité des dépenses publiques afin de faire face à un espace budgétaire limité, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins en matière d'infrastructures et les besoins sociaux pour soutenir une croissance soutenue ;
- garantissent la transparence budgétaire, en permettant aux parlements de surveiller l'efficacité budgétaire et d'aider les gouvernements dans leur quête d'efficacité budgétaire ;
- améliorent leurs systèmes fiscaux et leurs administrations fiscales afin d'assurer l'équité et d'accroître les revenus ;
- remédient aux lacunes et aux échappatoires et examinent de manière critique toutes les exonérations fiscales pour mettre un terme aux flux financiers illicites ;
- intensifient la collaboration panafricaine sur les FFI, y compris l'UA, pour que l'Afrique s'exprime d'une seule et même voix dans le débat international et qu'elle suive une approche commune et systématique ;



AFRICAN ORGANIZATION OF PUBLIC ACCOUNTS COMMITTEES (AFROPAC)

With Accountability, Transparency and Value for Money We Can Build Our Continent

- intensifient la lutte contre le blanchiment d'argent par une législation fondée sur des évaluations nationales des risques, une mise en oeuvre cohérente des lois en vigueur et le renforcement des Unités du renseignement financier (URF) ;
- améliorent leurs systèmes d'audit et leurs règlements en matière de surveillance ;
- gèrent leur portefeuille de dette de manière stratégique dans un cadre juridique cohérent, notamment par une analyse de risque obligatoire ;
- transmettent régulièrement au parlement des rapports sur la dette publique et des documents stratégiques aux fins de débat et d'approbation.

S'adressant à la **communauté internationale**, les participants exhortent les gouvernements des économies avancées et les organismes internationaux à :

- répondre aux **besoins des pays africains en matière de relèvement** après la pandémie qui sont désormais confrontés à de nouveaux défis, et les aider à combler leurs besoins de développement ;
- soutenir la **modernisation du système fiscal et budgétaire** dans les pays africains ;
- **coopérer** pleinement avec les gouvernements africains dans leur lutte **contre les flux financiers illicites**, par exemple dans les domaines de la fausse facturation commerciale ou du recouvrement d'avoirs ;
- redoubler d'efforts pour faire **de la transparence financière** un bien public mondial, empêchant ainsi les flux illicites de croître davantage ;
- unir leurs forces et contribuer à l'organisation de **l'allègement de la dette** des pays en difficulté, notamment en finalisant le **Cadre commun du G20** pour en faire un instrument équitable, efficace et transparent pour la restructuration de la dette dans ces pays ;
- aider les pays africains à éviter des niveaux d'endettement insoutenables en proposant des **prêts concessionnels ou des subventions** aux pays ne pouvant pas créer l'espace budgétaire dont ils ont besoin sans courir le risque d'un surendettement ;
- aider les pays africains à améliorer leurs capacités **de gestion de la dette**.



Les participants encouragent l'AFROPAC à se concentrer sur les trois domaines suivants :

(A) Le domaine de **l'efficacité budgétaire**, pour ;

- aider ses membres à renforcer leur capacité à exercer une **surveillance minutieuse des budgets** ;
- encourager les CCP à exhorter les autorités gouvernementales à **évaluer, à surveiller et à rendre compte** de l'efficacité et de l'efficience de leurs dépenses ;
- permettre aux CCP de demander des explications aux autorités gouvernementales sur la façon dont **leurs dépenses s'inscrivent dans le cadre des objectifs** et des programmes de politique, et des ODD ;
- aider ses membres à **collaborer avec les ONG** qui surveillent la performance des institutions gouvernementales

(B) Le domaine de la **mobilisation des recettes** intérieures et de la **lutte contre les FFI**, pour;

- aider ses membres à **superviser** efficacement **la politique fiscale** et à promouvoir des mesures visant à améliorer et à moderniser les systèmes fiscaux, à améliorer la mise en oeuvre de la réglementation fiscale, à renforcer les autorités fiscales et, surtout, à augmenter les recettes fiscales ;
- créer des possibilités pour ses membres de partager des mesures pratiques pour **éviter, suivre et stopper les flux financiers illicites**, et notamment l'évasion fiscale, la manipulation des prix entre sociétés affiliées, etc. ;
- encourager les CCP à exhorter les autorités **gouvernementales** à approfondir leurs connaissances sur les formes et les modèles de FFI les plus importants à l'échelle locale – et à engager un dialogue efficace avec le gouvernement sur les mesures à prendre en conséquence ;
- faciliter une **coopération** étroite entre **les CCP et les ISC** de leurs pays respectifs dans la lutte contre la corruption et la fraude fiscale ;
- aider les **CCP à échanger avec les médias** dans le but d'accroître la sensibilisation du public et son efficacité dans la lutte contre la corruption et les FFI.



(C) Le domaine de la **politique** et de la gestion de la **dette publique**, pour;

- aider ses membres à exhorter les gouvernements à **rendre compte de la dette publique** de manière exhaustive, détaillée et transparente ;
- permettre aux CCP de **discuter avec les gouvernements des questions stratégiques** de politique et de gestion de la dette ;
- aider les CCP à agir en tant qu'instance de surveillance **capables de prévenir efficacement des niveaux d'endettement insoutenables**.